

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.248

Mission Locale :
attribution d'une
subvention pour
l'étude sur l'extension
du périmètre
d'intervention

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

**MISSION LOCALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ETUDE SUR L'EXTENSION DU
PERIMETRE D'INTERVENTION**

Par délibération n°122 du 10 juillet 2008, le conseil communautaire a approuvé une provision de 25 000 €, pour participer au financement d'une étude relative à la restructuration des activités de la Mission Locale sur un périmètre élargi.

En effet, depuis 2007, l'Etat a restructuré le périmètre d'intervention de l'ensemble des réseaux jeunes, afin que l'offre de services des missions locales soit rendue sur l'ensemble du territoire. Le périmètre d'intervention de la Mission Locale de la ComAGA comprend désormais : la communauté d'agglomération, le pays d'Horte et Tardoire, les communautés de communes de Charente Boème Charraud et de Braconne Charente, ainsi que la commune de Mornac. A titre indicatif, le territoire d'intervention totalise 163 432 habitants.

Aujourd'hui, cette restructuration du périmètre d'intervention n'est cependant pas achevée, dans la mesure où :

- L'offre de service est concentrée sur Angoulême et Horte et Tardoire, et n'a pas été modifiée depuis l'extension du périmètre ;
- En dehors de la ComAGA, toutes les collectivités locales concernées ne participent pas financièrement au fonctionnement de l'outil, ni à sa gouvernance.

C'est pourquoi, dès la fin de l'année 2007, une première rencontre organisée à l'initiative de la Préfecture, avait permis de rassembler l'ensemble des élus locaux concernés, pour recueillir le positionnement favorable des différents territoires et lancer le principe d'un travail sur la restructuration des activités de la Mission Locale sur le périmètre élargi.

Une étude préalable pourrait ainsi être proposée par la Mission Locale aux élus de tous les territoires, pour initier concrètement la démarche et poser les bases de la négociation autour du projet, des financements et de la gouvernance.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Mme LAMANT, présidente et Mme BOURDAREAU, vice-présidente, ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 8 octobre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 25 000 € à la Mission Locale pour mener une étude portant sur l'extension de son périmètre d'intervention.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 6574832/8241.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 novembre 2008